



NOTE DE POLITIQUE GENERALE 2024



CPAS DE
BEAUMONT

03 JANVIER 2024

CPAS DE BEAUMONT

Rue de l'Abattoir, 4 à 6500 Beaumont

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chères Beaumontaises, Chers Beaumontois,

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Le début de ce mois de janvier 2024 signifie que depuis 5 ans, j'ai la chance de « piloter » l'institution CPAS de Beaumont, ainsi que la Crèche « Les P'tits Tchots » et la Maison de Repos « Saint Joseph ».

S'il est généralement de coutume de dire que « ce n'est pas bien compliqué », très sincèrement, je peux vous affirmer que ces 5 années ne furent pas toujours si simples. En effet, les difficultés liées à la bonne gestion de nos institutions publiques s'imposent à nous, et nous devons bien souvent réussir là où d'autres échouent. Aussi et surtout, les crises successives (et leurs impacts : augmentation des demandes d'aides, explosion des dépenses,...) associées à la nécessité de maintenir le cap de la rigueur financière font partie de notre quotidien. Néanmoins, ma détermination, notre détermination reste entière : je remercie celles et ceux qui contribuent à la bonne gestion de nos institutions locales et ont pour credo de « *toujours faire pour un mieux* ».

Cette année 2024 sera marquée par les élections, ce qui signifie également qu'un autre chapitre s'écrira. Cette aventure aurait été impossible sans le dévouement tant des collègues du Conseil et de mon groupe politique que des partenaires « administratifs ». Le maximum a toujours été mis en œuvre afin que toutes et tous puissent vivre dans des conditions respectueuses de la dignité humaine et que les institutions d'utilité publique mentionnées précédemment puissent accueillir tant les jeunes que les aînés dans les meilleures conditions possibles.

L'opportunité de vous présenter les actualités liées à votre CPAS m'est souvent offerte, que ce soit via les réseaux, via le bulletin communal, lors de nombreuses rencontres (in)formelles ou parfois encore via la presse. Il serait donc inutile d'aborder ici toutes les actions déjà menées et en cours mais nous pouvons néanmoins en mentionner quelques-unes :

- Volonté de créer une nouvelle crèche publique ou de la rénover

- Volonté de créer une nouvelle maison de repos publique en partenariat avec des acteurs reconnus dans le domaine
- Réponses aux nombreux appels à projets dans les domaines liés notamment à l'aide sociale
- Synergies permanente avec la Ville de Beaumont
- Rigueur budgétaire
- Maintien des nombreux services proposés par votre CPAS
- Politique énergétique volontariste (panneaux photovoltaïques, isolation des bâtiments,...)
- ...

Même si au fil du temps, des services complémentaires se sont développés (comme par exemple le taxi social) et que d'autres sont en cours (comme par exemple une « épicerie sociale »), rappelons que le simple fait de maintenir les services existant est déjà une réussite.



Florent Descamps,
Président du CPAS de Beaumont depuis 2019.

SOMMAIRE

- 1- Le Conseil de l'Action Sociale
- 2- Le Bureau Permanent
- 3- Le Comité Spécial du Service Social
- 4- D'autres « organes »
- 5- Le CPAS : organigramme
- 6- Le budget
- 7- Le CPAS à votre service !
- 8- Nos « institutions »
 - Le CPAS : des locaux adaptés
 - La crèche : « complet » !
 - Le home : convivialité.
- 9- Quelques chiffres...

1

LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Notre CPAS est administré par un Conseil et les sièges sont répartis par groupes politiques proportionnellement au nombre de sièges obtenus par ces derniers au sein du Conseil communal. Pour une entité de moins de 10 000 habitants, il s'agit de 9 personnes comme le précise la loi.

- Florent DESCAMPS – Président (ICI)
- Sylvie BAIL (ICI)
- Fanny DE ROECK (UNI)
- Florine DEVERGNIES (Société civile)
- Olivier DUPUIS (ICI)
- Valérie GAUTHIER (ICI)
- Frédérique GODART (ICI)
- Damien LALOYAUX (ICI)
- Cédric SEVRIN (ARC)

Concernant le statut des mandataires, il est utile de noter que le traitement du président du CPAS est fixé par la loi : il est identique à celui des échevins de sa commune, ce qui correspond à 60% du traitement du bourgmestre. Aussi, le conseil de l'action sociale accorde des jetons de présence à ses membres pour la participation à certaines réunions.

2

– LE BUREAU PERMANENT

Comme l'impose la loi, le Bureau Permanent (BP) du CPAS de Beaumont se compose de trois personnes :

- Florent DESCAMPS (Président - membre d'office)
- Valérie GAUTHIER
- Olivier DUPUIS

Nous nous réunissons dès que cela est nécessaire et au moins une fois par mois. Nous y abordons le volet « finances ».

3

– LE COMITÉ SPÉCIAL DU SERVICE SOCIAL

Comme l'impose la loi, le Comité Spécial du Service Social (CSSS) se compose d'au moins trois personnes. Dans un souci de « bonne gouvernance » et afin de réaliser quelques petites économies, nous avons fait le choix de limiter le nombre de membres du CSSS. Nous nous réunissons tous les 15 jours afin d'analyser l'ensemble des demandes faites par les personnes aidées par notre Centre.

- Florent DESCAMPS (Président – membre d'office)
- Frédérique GODART
- Sylvie BAIL

1) LA COMMISSION BUDGÉTAIRE

Comme l'impose la loi, la commission budgétaire est composée du Président, du Directeur général, du Directeur financier faisant fonction et d'un membre du BP. Grâce à une collaboration préalable fructueuse, ce projet de budget a reçu un avis de légalité favorable du directeur financier faisant fonction.

2) LE COMITÉ DE VÉRIFICATION DE CAISSE

Les caisses du CPAS doivent être régulièrement vérifiées. Cette opération est réalisée par deux conseillers de l'action sociale. Il se chargent de la vérification des entrées et sorties caisses gérées par le DF ff. Je remercie les membres du Conseil qui acceptent d'y consacrer du temps.

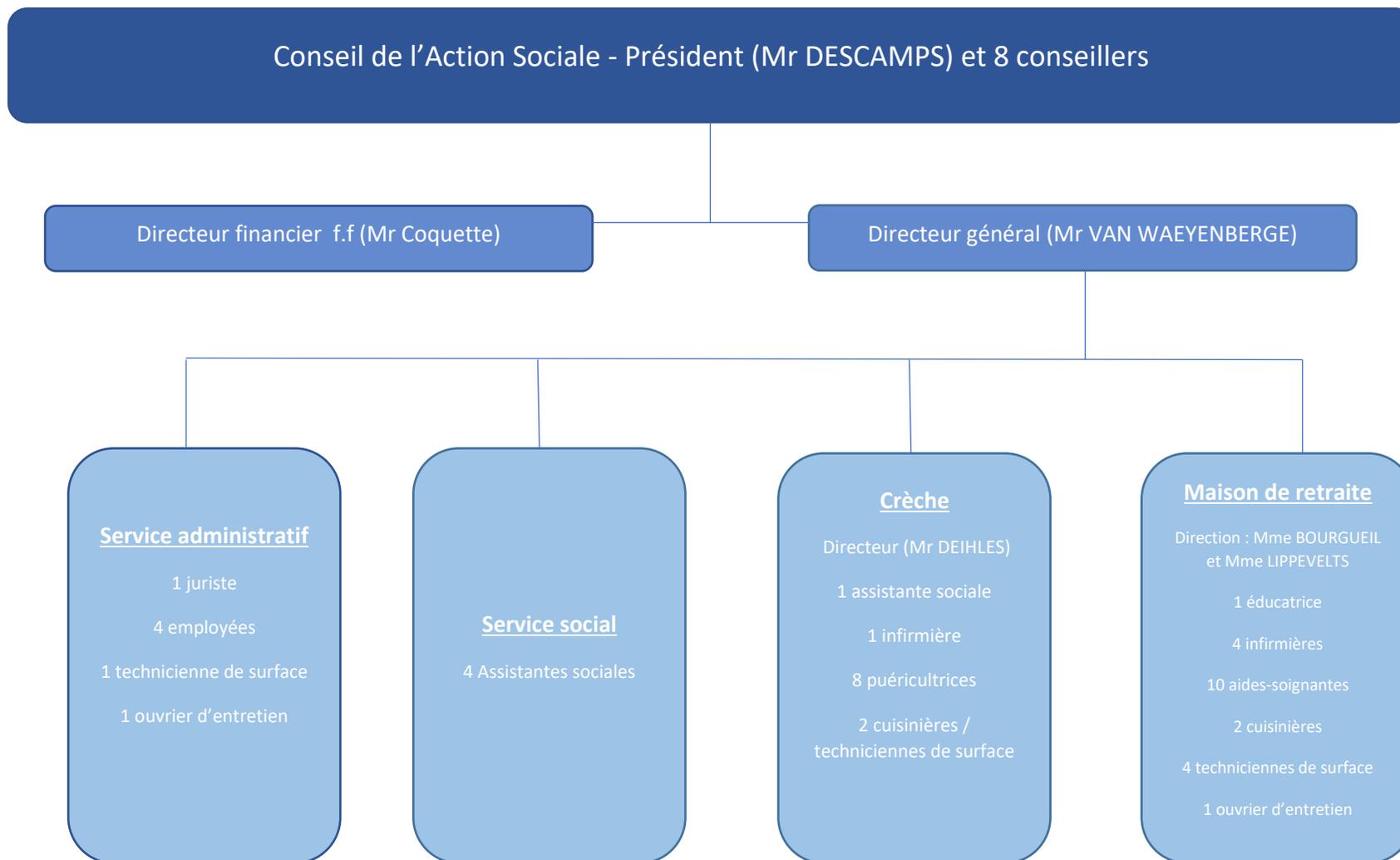
3) LE COMITÉ CONCERTATION VILLE – CPAS

Bien évidemment, les fonctions de la commune et du CPAS ne sont pas concurrentes mais complémentaires. Pour harmoniser et coordonner leurs actions, la commune et le CPAS se concertent au sein d'un comité de concertation. Cette concertation a lieu au moins tous les trois mois entre une délégation du conseil communal et une délégation du conseil de l'action sociale.

A titre d'information complémentaire, le Président assiste aux collèges hebdomadaires où sont abordés de nombreux points spécifiques au CPAS. Des synergies sont développées entre ces deux institutions et cela continuera !

5

– LE CPAS : ORGANIGRAMME



6 – LE BUDGET

Le budget *ordinaire* concerne les dépenses courantes comme les dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel, d'aide sociale, relatives à la dette ... ainsi que les recettes liées à ces catégories (subsides ou remboursements des différents niveaux de pouvoirs, dotation communale, participation des bénéficiaires, récupération auprès des débiteurs d'aliments, etc.).

	DEPENSES 2023	DEPENSES 2024	RECETTES 2023	RECETTES 2024
Médiation de dettes	35.626,64 €	33.239,91€	5.896,62 €	5.896,62€
Aide sociale	1.615.727,53 €	1.601.073,72€	1.022.939,07 €	966.218,55€
Maison de repos	1.423.770,54 €	1.428.018,50€	1.248.315,35 €	1.228.891,42€
Etablissement pour enfants	486.051,29€	504.439,45€	446.277,23 €	488.017,00€
Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile	229.004,60 €	218.332,33€	222.667,62 €	225.282,30€
Réinsertion socioprofessionnelle	525.148,81 €	573.112,86€	543.342,68 €	583.166,45€
Assurances	15.800,00 €	21.850,00€	3.000 €	3.000€
Administration générale	813.648,49 €	815.569,28€	100.351,28 €	101.978,26€

La dotation communale pour l'année 2024, s'élève, comme pour 2023, à 1 450 000 € et le montant du budget à l'équilibre sera ainsi de 6.006.636,65€.

Le budget *extraordinaire* concerne quant à lui les dépenses non récurrentes. En 2024, nous continuerions de transformer nos garages en une épicerie sociale. Une annexe sera créée au sein de la maison de repos afin d'y créer un local pour le personnel.

7

– LE CPAS À VOTRE SERVICE !

Différentes formes d'aides à destination des citoyens rencontrant certaines difficultés existent :

aide financière : revenu d'intégration, avances, primes, interventions sur des factures d'énergie, guidance budgétaire etc.

aide en nature : repas, vêtements, transports en commun, taxi social etc. ;

aide médicale : intervention dans les frais médicaux et pharmaceutiques, aide médicale urgente, etc.

aide socioprofessionnelle : aide dans la recherche d'une formation ou d'un emploi, boutique sociale, article 60 et 61 etc.

aide familiale : auxiliaire familial, maison d'accueil, accueil des enfants, aide-ménagère, etc.

RÉINSERTION

FONDS GAZ

AIDE SOCIALE

FONDS SOCIAL MAZOUT

PARTENARIATS AVEC DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

AIDES URGENTES

FONDS SOCIAL DE L'EAU

NOS MISSIONS

ILA

SERVICE DE MÉDIATION DE DETTES

DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE

PARTENARIATS AVEC DES INSTITUTIONS PRIVÉES

FONDS ÉLECTRICITÉ

SERVICE DE GUIDANCE BUDGÉTAIRE

SYNERGIES

TAXI SOCIAL

I. LE CPAS : NE LAISSER PERSONNE SUR LE BORD DU CHEMIN...



Directeur général	Van Waeyenberge Bertrand
Directeur financier	Jérôme Coquette (f.f) Procédure de recrutement en cours
Employée d'administration	Lagrace Fabienne
Employée d'administration	Lejeune Christelle
Employée d'administration	Wardenier Corinne
Juriste / Méd. de dettes	Cleerebaut Joséphine
Employée d'administration	Gallet Elisabeth
Entretien des locaux	Colmont Thérèse
Assistante sociale	Christine Dardenne (en titre mais remplacée par Paquie Emilie)
Assistante sociale	Docquier Sandrine
Assistante sociale	Derenne Messaline
Assistante sociale	Fragapane Elodie
Ouvrier d'entretien	Luc Labilloy
+ personnel « article 60 » (entretien, taxi social)	

2. LA CRÈCHE : ENCORE ET TOUJOURS « COMPLET » MAIS EN ATTENTE D'UNE BONNE NOUVELLE !

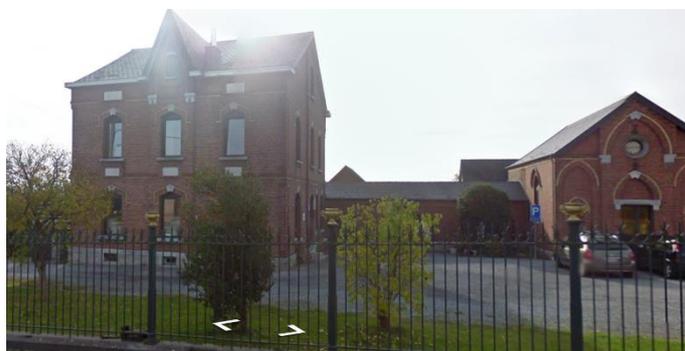
Directeur	Deihles Christophe
Infirmière	Piette Anne
Puéricultrice	Binamé Catherine
Puéricultrice	De Foor Nathalie
Puéricultrice	Laudelout Aricia
Puéricultrice	Quertinmont Shirley
Puéricultrice	Rémant Sabine (absente)
Puéricultrice	Melissa Fissette
Puéricultrice	Vandenavenne Emilie
Puéricultrice	Versadet Eva
Puéricultrice	Kumps Laure
+ personnel « article 60 » (entretien, cuisine)	



3. LE HOME : UNE NOUVELLE AVENTURE SE CONSTRUIT !

Directrice	Van Eylen Anne (en titre mais remplacée par Nancy Bourgueil)
Employée d'administration	Lippevelts Valérie
Infirmière	Vanhulle Frédérique
Infirmière	Kumolka Nathalie
Infirmière	Toth Yolande
Infirmière	Deflandre Nathalie

Aide-soignante	Colinet Huguette
Aide-soignante	Lagrace Julie
Aide-soignante	Mourue Annie
Aide-soignante	Préaux Coralie
Aide-soignante	Céline Leroy
Aide-soignante	Guiot Kelly
Aide-soignante	Pouillon Noémie
Aide-soignante	Royez Sophie
Aide-soignante	Piot Isabelle
Garde de nuit	Bernard Guy-Noël
Garde de nuit	Massy Miguel
Cuisinière	Vandevelde Sarah
Cuisinière	Canard Charlotte
Aide-cuisine	Bortels Christine (absente)
Aide-cuisine / nettoyage	Sapart Laetitia
Aide-cuisine/nettoyage	Murielle Levecq
Ouvrier d'entretien	Gérard Philippe
Educatrice	Van Eylen Nathalie
+ personnel « article 60 » (entretien, cuisine,...)	



I. TABLEAU 1 : VUE D'ENSEMBLE

Caractéristiques générales du CPAS	2016	2018	2022	2023
Population au 1 ^{er} janvier	7057	7129	7190	7169
Personnel : cadre définitif	8	8	7	6
Personnel : cadre temporaire et APE	38	38	39	40
Travailleurs sociaux	5	5	5	5
Maison de repos pour personnes âgées	33 lits	33 lits	33 lits mais accord de principe pour 104 lits et 13 lits courts séjour.	33 lits mais accord de principe pour 104 lits et 13 lits courts séjour.
Aides-familiales et aides-séniors	18.210 hrs	27.945 hrs	23.500 hrs	24.500 hrs
Repas à domicile	2.615 repas	2.305 repas	1.800 repas	1.260 repas

2. TABLEAU 2 : NOMBRE DE PERSONNES QUI REÇOIVENT UN « RIS »

Janvier 2011	62
Janvier 2012	68
Janvier 2013	78
Janvier 2014	69
Janvier 2015	70
Janvier 2016	91

Janvier 2017	87
Janvier 2018	109
Janvier 2019	94
Janvier 2020	91
Janvier 2021	105
Janvier 2022	73
Décembre 2022	72
Décembre 2023	87

3. TABLEAU 3 : NOMBRE D'ARTICLES 60

Janvier 2018	14
Juillet 2018	18
Janvier 2019	20
Janvier 2020	16
Janvier 2021	14
Janvier 2022	17
Janvier 2023	19
Décembre 2023	26

Comme expliqué précédemment, le CPAS peut fournir différents types d'aide sociale. Cette aide peut prendre la forme d'une mise à l'emploi. Le contrat « article 60 / 61 » est un outil généralement efficace permettant de proposer un emploi rémunéré à un certain nombre de nos allocataires. Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée (qui varie suivant la durée nécessaire pour avoir droit aux allocations de chômage).

Réinsérer le plus grand nombre d'allocataires possible sur le marché de l'emploi : une priorité !